



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 13 mai 2026

PV n° 37 – Saison 2025/2026

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Sandra Escacq, Abdel Lasmak, Raphaël Moll, Jean Verlaine, Hassen El Habach.

Absents excusés : Gaël André, Christophe Baudoin.

U6/U7 & U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Sandra Escacq – 06.75.48.93.72 & Raphaël Moll – 06.09.71.08.51

U12/U13 : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69

U15 : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30 & Christophe Baudoin – 07.81.05.24.14

U17 : Gaël André – 06.84.42.62.71

CTD/DAP : Benoît Martinaud – 06.61.16.74.43

Informations générales

Le programme des finales de coupes jeunes du samedi 6 juin à La Sauvetat du Dropt a été validé :

- 10h-12h30 : finale des championnats U13 PH et District
- 13h : finale Coupe U15 Espoir
- 14h : finale Coupe U15 District
- 16h : finale Coupe U17 Espoir
- 17h : finale Coupe U17 District

Rassemblements féminins U7-U9-U11-U13

U6/U7

Suivi des plateaux :

Journée 10 du 09/05 :

Feuilles de licences manquantes :

- Plateau : Penne Saint-Sylvestre
- Plateau : Saint-Sernin

Application des sanctions financières de 10€.

U8/U9

Suivi des plateaux :

Journée 6, phase 3 du 09/05 :

Feuilles de plateaux manquantes

Niveau 2 :

- Poule C, site 1 : AS Passage FC
- Poule D, site 2 : Monflanquin

Niveau 3 :

- Poule F, site 1 : SU Agen
- Poule H, site 2 : Fumel

Merci de télécharger ces documents sur FAL. Application des sanctions financières de 10€.

Absence non prévenue :

Niveau 2, poule C : absence non prévenue d'Agen RC 1.

Application des sanctions financières de 30€.

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Championnats :

Forfaits :

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :

Match n° 55415240 SU Agen 5 / EBBE 4 du 09/05 : forfait de SU Agen 5 (1^{er} forfait).

SU Agen 5 : -1 point, 0 but ; EBBE 4 : 3 points, 3 buts. Amende pour 1^{er} forfait au club du SU Agen.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule F :

Match n° 55415265 Laugnac 2 / Astaffort 1 du 09/05 : forfait d'Astaffort 1 (1^{er} forfait).

Laugnac 2 : 3 points, 3 buts ; Astaffort 1 : -1 point, 0 but. Amende pour 1^{er} forfait au club d'Astaffort.

Modifications de matchs :

U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule A :

Le match n° 55418192 Miramont 1 / FCVL 2 non joué le 24/01 est reprogrammé au samedi 16 mai à 13h30 après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 55415094 Monbahus 1 / SU Agen 2 prévu le 23/05 est avancé au mercredi 20 mai à 18h après accord entre les 2 clubs.

Litige :

U13 Honneur Crédit Agricole Aquitaine :

Match n° 55367929 Casteljaloux 1 / AS Passage FC 1 du 02/05 :

Demande d'évocation du FC CASTELJALOUX, au motif que l'AS PASSAGE FC est susceptible de ne pas avoir respecté la limitation du nombre de joueurs mutés hors période pouvant être inscrits sur la feuille de match.

La Commission,

Prend connaissance de la demande d'évocation du FC CASTELJALOUX formulée par courriel du 05/05/2026, au motif que l'AS PASSAGE FC a inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique un nombre de joueurs mutés hors période supérieur au nombre autorisé ainsi que sur d'autres rencontres de championnat entraînant de fait l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements,

Indique que le courriel du FC CASTELJALOUX a été communiqué à l'AS PASSAGE FC qui n'a pas fait valoir d'observations,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'il est rappelé que l'article 160 alinéa c des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que « c) Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum **un** joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements »,

Considérant que le club de l'AS PASSAGE FC a déjà été sanctionné par la présente Commission en son PV n° 34 du 15/04/2026 pour le même motif, à savoir l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements en ce qu'il a fait participer à plusieurs rencontres de championnat U13 Honneur un nombre de joueurs mutés hors période supérieur au nombre autorisé,

Considérant qu'après analyse de la feuille de match de la rencontre en objet, il apparaît que le club de l'AS PASSAGE FC a inscrit 2 joueurs mutés hors période, à savoir les joueurs Jules VERDUN (licence n° 9602296235) et Matéo ZAHONERO (licence n° 9602995232),

Considérant qu'il est rappelé que l'article 187.2 des Règlements Généraux prévoit que « même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas notamment d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements »,

Considérant en conséquence que la rencontre en objet doit être donnée perdue par pénalité à l'AS PASSAGE FC 1, par voie d'évocation, en application de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Considérant les dispositions de l'article 171 des Règlements Généraux de la F.F.F. « 1. En cas d'infraction à l'une des dispositions prévues aux règlements fédéraux et relatives à la qualification et/ou à la participation des joueurs, et indépendamment des éventuelles pénalités prévues au Titre 4, le club fautif a match perdu par pénalité si :

- soit des réserves ont été formulées conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 et elles ont été régulièrement confirmées ;
- soit une réclamation a été formulée dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.1 ;
- soit la Commission compétente s'est saisie de l'infraction, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2. »,

Par ces motifs,

DIT QU'IL Y A LIEU A EVOCATION, pour donner à l'AS PASSAGE FC 1 la perte par pénalité (0-3) de la rencontre en objet et en reporter le gain au bénéfice du FC CASTELJALOUX étant rappelé que la perte par pénalité d'un match entraîne le retrait d'1 point au classement.

Les droits inhérents à la procédure d'évocation seront portés au débit du compte du club de l'AS PASSAGE FC.

Challenge Varao :

La Commission a procédé ce jour au tirage au sort des premières rencontres de la finale du Challenge Varao qui se déroulera le 30/05 à Pont-du-Casse :

- FC Porte d'Aquitaine 2 / FC Porte d'Aquitaine 4
- SU Agen 2 / SU Agen 4
- Tonneins FC 1 / FC Marmande 2
- FC Villeneuve 2 / AF Casseneuil 1
- FC Bias 2 / AS Miramont Lavergne 1
- AS Monbahus 1 / FC Penne Saint-Sylvestre 2
- AS Passage FC 2 / ROC Laroque 1
- FC Casteljaloux 1 / Entente Boé Bon-Encontre 2

U15

Championnats :

Forfait :

U15 Honneur Volkswagen Faurie :

Match n° 55421279 Casteljaloux 1 / USVP 1 du 09/05 : forfait de Casteljaloux 1 (1^{er} forfait).

Casteljaloux 1 : -1 point, 0 but ; USVP 1 : 3 points, 3 buts. Amende pour 1^{er} forfait au club de Casteljaloux.

U17

Championnats :

Forfait :

U17 Honneur Menth'Allo :

Match n° 55449507 APFC 4 / Penne Saint-Sylvestre 1 du 09/05 : forfait de APFC 4 (2^{ème} forfait).

APFC 4 : -1 point, 0 but ; Penne Saint-Sylvestre 1 : 3 points, 3 buts. Amende pour 2^{ème} forfait au club de APFC.

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
EBBE	Jeudi 14 mai 2026	U6/U7 U8/U9	VERGNES Enzo : 06 73 54 78 12 @ : 522239@lfna.fr
EBBE	Samedi 16 mai 2026	U10/U11 U12/U13	VERGNES Enzo : 06 73 54 78 12 @ : 522239@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	Lundi 25 mai 2026	U14/U15 à 11	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : clement.combaud@gmail.com
SU AGEN	Samedi 30 mai 2026	U14/U15 à 11	FRANCES Nicolas : 07 50 90 68 01 @ : 505841@lfna.fr
AS LAUGNAC	Samedi 6 juin 2026	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
TONNEINS FC	Samedi 6 juin 2026	U10/U11 U12/U13	DAUNIS Paulette : 06 86 69 04 44 @ : 518161@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	Samedi 6 juin 2026	U8/U9 U10/U11	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr

FC VILLENEUVE / LOT	Dimanche 7 juin 2026	U6/U7 U12/U13	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	Dimanche 7 juin 2026	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13	DUPUIS Katia : 06 75 63 65 37 PLET Aurélie : 07 84 46 22 20 @ : 515159@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	Samedi 13 juin 2026	U10/U11	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	Samedi 20 juin 2026	U12/U13	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS PASSAGE FC	Samedi 20 juin 2026	U9 à 8	LUSSAGNET Vincent : 06 68 71 23 34 @ : 864518@lfna.fr
AS PASSAGE FC	Dimanche 21 juin 2026	U6 à 4 U7/U8 à 5	LUSSAGNET Vincent : 06 68 71 23 34 @ : 864518@lfna.fr
AF CASSENEUIL	Samedi 27 juin 2026	U6/U7	DUMAS Nicolas : 06 09 33 07 07 @ : 549868@lfna.fr
AF CASSENEUIL	Dimanche 28 juin 2026	U8/U9	DUMAS Nicolas : 06 09 33 07 07 @ : 549868@lfna.fr
FC NERAC	Samedi 27 juin 2026	U6/U7 U10/U11	GRAND Anthony : 07 60 56 33 79 @ : 530336@lfna.fr
FC NERAC	Dimanche 28 juin 2026	U8 à 5 U9 à 8	GRAND Anthony : 07 60 56 33 79 @ : 530336@lfna.fr

Prochaine réunion le mercredi 20/05/2026.

**Le Président
A. TOURRETTES**